

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### Procès-verbal No 02/2018

**Date** : Jeudi 7 juin 2018 à 19h30

**Lieu** : Salle du Collège de Veytaux – rue du They 1 – 1820 Veytaux

**Présidence** : M. John Grandchamp (Veytaux)

**Scrutateurs** : MM. Francis Baud (Vevey) et Michel Culand (La Tour-de-Peilz)

Présent(e)s : 48 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 15 conseillères et conseillers

Absent(e) : 2 conseillères et conseillers

---

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations éventuelles
- 2.1 Assermentation de Madame Isabel Jerbia (Vevey), en remplacement de Madame Sandra Marques, démissionnaire.
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal No 01/2018 de la séance du 19 avril 2018
5. Communications du Bureau
6. Correspondance
7. Dépôt de motions, postulats, interpellations et projets
8. Préavis du Comité de direction
- 8.1 Préavis relatif au Budget de l'Association Sécurité Riviera, année 2019 (No 03/2018)
9. Rapport du Comité de direction
10. Communications du Comité de direction
- 10.1 Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère Irina Gote (Montreux) lors de la séance du 19 avril 2018 relative à l'exercice des droits politiques sur le domaine public. (No 03/2018)
- 10.2 Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Alexandre Staeger (Montreux) lors de la séance du 19 avril 2018 relative à l'utilisation d'un drone à la place du Marché à Vevey dans le cadre d'une démarche citoyenne. (No 04/2018)
11. Election du Président du Conseil intercommunal pour l'année 2018-2019.
12. Election du Vice-président du Conseil intercommunal pour l'année 2018-2019.
13. Election de deux scrutateurs pour l'année 2018-2019.
14. Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2018-2019.
15. Rapports des commissions
- 15.1 Rapport relatif aux comptes 2017 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2018) (Rapp. : M. Pierre-Alain Besson, Président ad intérim);
- 15.2 Rapport relatif à la gestion 2017 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2018) (Rapp. : M. Pierre-Alain Besson, Président ad intérim);
16. Développement des motions, postulats, interpellations et réponses du Comité de direction
17. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président John Grandchamp (Veytaux) ouvre la séance en saluant toutes les personnes présentes, la personne assise dans les rangs du public et M. l'agent de la force publique.

## **1. APPEL**

Ont fait excuser leur absence : Stéphane Cardinaux (Blonay) – Evelyne Chevallaz Belotti (Blonay) – André Grivel (Blonay) – Laurent Cossy (Chardonne) – Anne Ducret (Chardonne) – Olivier Bays (Corsier) – Tiago Ribeiro (Corsier) – Nicole Pointet (Jongny) – Elisabeth Leimgruber (La Tour-de-Peilz) – Olivier Martin (La Tour-de-Peilz) – Carole Grangier (Montreux) – Lionel Winkler (Montreux) – Céline Morier (St-Légier) – Alain Vionnet (St-Légier) – Lionel Girardin (Vevey) – Christophe Ming (Vevey)

N'a pas fait excuser son absence : Olivier Coeytaux (La Tour-de-Peilz)

Mme Taraneh Aminian (La Tour-de-Peilz), membre du Comité de direction, est excusée.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet, qui n'a émis aucune objection.

## **2. ASSERMENTATIONS EVENTUELLES**

### **2.1 Assermentation de Madame Isabel Jerbia (Vevey), en remplacement de Madame Sandra Marques, démissionnaire**

L'assemblée se lève.

M. le Président donne lecture du serment prescrit par la loi, puis Mme Isabel Jerbia (Vevey) prête serment.

M. le Président la félicite et lui souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

### **3. ELECTION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA FIN DE LA LÉGISLATURE 2016-2021, EN REMPLACEMENT DE MESSIEURS CHRISTOPHE MING (VEVEY) ET ALEXANDRE KOSCHEVNIKOV (VEYTAUX), DÉMISSIONNAIRES**

MM. Christophe Ming (Vevey) et Alexandre Koschevnikov (Veytaux) ayant présenté leur démission de la commission de gestion, il y a lieu d'ajouter un point à l'ordre du jour pour procéder à leur remplacement, ce afin de permettre à la commission de siéger au complet lors de ses prochaines séances prévues les 10 juillet et 14 août.

Les candidatures de MM. Nuno Manuel Dos Santos Domingos Aeby (Vevey) et John Grandchamp (Veytaux) sont présentées. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, MM. Nuno Manuel Dos Santos Domingos Aeby (Vevey) et John Grandchamp (Veytaux) sont élus membres de la commission de gestion à l'unanimité.

## **4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour n'appelant pas de commentaires, il est considéré comme adopté tel que modifié.

## **5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 01/2018 DE LA SÉANCE DU 19 AVRIL 2018**

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal no 01/2018 de la séance du 19 avril 2018 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à son auteur.

## 6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Néant.

## 7. CORRESPONDANCE

Néant.

## 8. DEPOT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

Une interpellation est déposée et sera traitée au point 17 de l'ordre du jour :

- Interpellation de M. Olivier Blanc (Montreux) au sujet de la limitation des niveaux sonores de la musique lors de manifestations

## 9. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION

### 9.1 Préavis relatif au Budget de l'Association Sécurité Riviera, année 2019 (No 03/2018)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion pour étude et rapport.

## 10. RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION

Néant.

## 11. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

### 10.1 Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère Irina Gote (Montreux) lors de la séance du 19 avril 2018 relative à l'exercice des droits politiques sur le domaine public (No 03/2018)

Mme Irina Gote (Montreux) remercie le Comité de direction pour sa réponse, qui a le mérite d'être claire : la dimension des stands de 4m2 n'est donc qu'une solution administrative qui ressort de la négociation, en fin d'année 2017, entre la Police du commerce et l'équipe de gestion du centre commercial Migros Forum à Montreux ; elle ne repose donc sur aucun règlement. Elle retiendra pour sa part les dernières lignes de la réponse à la question 2 de son interpellation, qui donnent les indications à suivre pour tous les partis politiques souhaitant organiser des stands sur le domaine public. Il est dit : « Par contre, il est parfaitement loisible aux partis politiques d'exposer leurs besoins de façon plus précise dans le cadre de la demande déposée. Ils pourraient à ce titre mentionner la nécessité de bénéficier d'un espace plus grand au vu d'une infrastructure existante allant au-delà des 4m2. Dans la mesure des disponibilités aux lieux et dates demandées, la Police du commerce saura faire preuve de souplesse et de bon sens afin de satisfaire les besoins des partis politiques ». Elle se réjouit donc que les partis politiques puissent bénéficier de souplesse sur la Riviera et utiliser leurs infrastructures existantes dans l'exercice des droits politiques, droits garantis par la Constitution. In fine, elle précise que son interpellation a été déposée en sa qualité de membre de la délégation montreu-sienne à l'ASR et qu'elle a été soutenue par le groupe de Montreux, et non en sa qualité de présidente du parti socialiste Montreux/Veytaux tel qu'écrit dans le préambule.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

### 10.2 Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Alexandre Staeger (Montreux) lors de la séance du 19 avril 2018 relative à l'utilisation d'un drone à la place du Marché à Vevvey dans le cadre d'une démarche citoyenne (No 04/2018)

M. Alexandre Staeger (Montreux) se dit globalement satisfait de la réponse apportée à son interpellation. Il pense effectivement qu'il est suffisant de renvoyer le requérant de l'autorisation aux règles de

l'OFAC et de laisser l'OFAC, respectivement le pilote du drone, assumer les responsabilités qui sont les leurs. Il a par contre quelques doutes quant à la réponse à sa dernière question. S'il ne remet pas en question l'affirmation selon laquelle l'ASR ne possède pas de drone, il se rappelle toutefois avoir vu un appareil survoler l'assemblée lors du dernier rapport de législature qui s'est tenu à La Tour-de-Peilz. Mais peut-être était-ce un drone externe à l'ASR ?

M. Bernard Degex (Blonay) indique qu'il s'agissait effectivement d'un drone privé. Certes, il prenait des images qui concernaient l'ASR, mais cet appareil n'appartient pas à l'ASR.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

---

M. Bernard Degex (Blonay) remarque que les préparatifs de la prochaine Fête des Vignerons et le déroulement de cette dernière ont et auront des impacts en termes de travail, de ressources, et donc de finances. Les divers services de l'ASR sont tous impactés, de la signalisation à la police, en passant par l'office du stationnement ou le service des ambulances, pour n'en citer que quelques-uns. Les services cantonaux le sont également et une harmonisation au niveau du financement possible est en cours de réflexion. Diverses conventions devront être signées entre l'organisateur et notamment l'ASR. S'il y a lieu de s'aligner sur les décisions du Conseil d'Etat, qui s'appuiera sur une base légale dénommée « Loi sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'Etat » (LFacManif), les implications financières et les choix politiques de notre région sont largement au-dessus des compétences et de la marge de manœuvre accordée au Comité de direction. Désireux, pour s'aligner sur le Canton, de pouvoir signer les conventions susmentionnées durant l'automne, le Comité de direction devra présenter un préavis au Conseil intercommunal pour lui faire prendre une décision lors de la séance du 20 septembre prochain. Les concepts généraux de la Fête n'étant pas encore tous fixés, il est difficile de définir les prestations à fournir, respectivement les coûts engendrés et, de ce fait, une éventuelle part d'exonération. Afin d'avancer sur ces points, les services de l'ASR, que l'on peut remercier au passage pour leur important travail, sont en train de préparer un préavis d'urgence, en fonction des informations connues à ce jour. Connues à ce jour puisqu'un certain nombre de concepts changent de jour en jour du côté de l'organisateur. A un moment donné, il va bien falloir fixer les choses du côté de l'ASR pour pouvoir les présenter au Conseil intercommunal. S'agissant d'implications financières, le Comité de direction souhaite que ce préavis soit présenté à la commission de gestion - ou une autre commission si le Bureau devait en décider autrement - lors d'une séance d'ores et déjà fixée au 14 août, puis débattu lors d'une autre séance à fixer d'entente avec la commission avant fin août. Le Comité de direction et les services de l'ASR n'apprécient pas de mettre le Conseil intercommunal sous pression et d'agir ainsi dans l'urgence, mais des changements fréquents de la part de l'organisateur nous obligent à revoir sans cesse nos dispositifs. Le Comité de direction a bon espoir que les choses se figent d'ici fin juin pour pouvoir travailler sur des concepts définitifs ou presque, et nous permettre ainsi d'aller dans le détail. Dans le temps qu'il reste, il faudra bien entendu aussi travailler et entamer diverses négociations tant avec l'organisateur qu'avec les services cantonaux.

## **12. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL POUR L'ANNEE 2018-2019**

M. Alexandre Staeger (Montreux) présente la candidature de M. Alain Imhof comme président du Conseil intercommunal pour 2018-2019 :

« Le groupe de Montreux a le plaisir et l'honneur de vous présenter la candidature de M. Alain Imhof. Titulaire d'une licence en droit, obtenue en 1991, et d'une autre licence, en sciences politiques, obtenue en 1994, toutes deux auprès de l'Université de Lausanne, Me Alain Imhof a travaillé pendant 15 ans dans le domaine bancaire et financier avant de reprendre le Barreau en octobre 2014. Depuis, il utilise sa longue expérience juridique et financière en qualité d'associé au sein de l'étude d'avocats Codex à Lausanne. M. Alain Imhof est également membre de plusieurs conseils d'administration et enseigne auprès de la Fédération vaudoise des entrepreneurs. En outre, sur le plan politique, Alain Imhof siège depuis près de 12 ans au Conseil communal de Montreux, autorité au sein de laquelle il

déploie une activité dynamique et appréciée. Le groupe de Montreux vous invite par conséquent à soutenir la candidature de M. Alain Imhof en tant que président du Conseil intercommunal ASR. »

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. le Président rappelle que, comme le prévoit le règlement du Conseil intercommunal, cette élection se déroule à bulletin secret.

Résultat du scrutin :

<u>Bulletins délivrés</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Nuls</u>	<u>Bulletins valables</u>	<u>Majorité absolue</u>	<u>Bulletins blancs</u>
48	48	0	48	25	1

M. Alain Imhof (Montreux) est élu président du Conseil intercommunal pour 2018-2019 par 47 voix; il n'y a pas de voix éparses. (*Applaudissements du Conseil*)

### **13. ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL POUR L'ANNEE 2018-2019**

Mme Isabel Jerbia (Vevey) présente la candidature de M. Francis Baud comme vice-président du Conseil intercommunal pour 2018-2019 :

« Le groupe veveysan a l'immense plaisir de vous proposer la candidature de M. Francis Baud. Francis Baud est conseiller communal à Vevey depuis 2004 ; il a présidé le Conseil communal veveysan de 2009 à 2010. Francis Baud est au sein de l'ASR depuis sa création. Nous vous proposons donc chaleureusement sa candidature. »

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Francis Baud ne pouvant dépouiller un scrutin pour lequel il est candidat, M. le Président propose à Mme Isabel Jerbia, qui était pressentie pour le poste de scrutatrice suppléante mais qui n'a pas pu être élue lors de la dernière séance, de prendre provisoirement sa place à la table des scrutateurs. (*Cette proposition ne soulève pas d'objection de la part du Conseil intercommunal*)

Résultat du scrutin :

<u>Bulletins délivrés</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Nuls</u>	<u>Bulletins valables</u>	<u>Majorité absolue</u>	<u>Bulletins blancs</u>
48	47	0	47	24	8

M. Francis Baud (Vevey) est élu vice-président du Conseil intercommunal pour 2018-2019 par 39 voix; il n'y a pas de voix éparses. (*Applaudissements du Conseil*)

### **14. ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS POUR L'ANNEE 2018-2019**

M. le Président indique que selon le tournus établi, les postes de scrutateurs et scrutateurs suppléants reviennent aux groupes de La Tour-de-Peilz et d'Amont.

Les candidatures de M. Michel Culand (La Tour-de-Peilz) et Mme Corinne Borloz (Corseaux) sont présentées.

Il n'y a pas d'autre proposition. Au vote, M. Michel Culand (La Tour-de-Peilz) et Mme Corinne Borloz (Corseaux) sont élus scrutateurs pour 2018-2019 à l'unanimité.

M. le Président les félicite pour leur élection, sous les applaudissements du Conseil.

## **15. ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS SUPPLEANTS POUR L'ANNEE 2018-2019**

Les candidatures de MM. Christian Grobéty (La Tour-de-Peilz) et Jacques Marmier (Corseaux) sont présentées.

Il n'y a pas d'autre proposition. MM. Christian Grobéty (La Tour-de-Peilz) et Jacques Marmier (Corseaux) sont élus scrutateurs suppléants pour 2018-2019 de manière tacite et par acclamation.

## **16. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **16.1 Rapport relatif aux comptes 2017 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2018) (Rapp. : M. Pierre-Alain Besson, Président ad intérim)**

M. Pierre-Alain Besson (St-Légier), président ad intérim de la Commission de gestion, donne lecture des conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

#### **Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera**

Vu le préavis No 01/2018 du Comité de direction du 29 mars 2018 sur les comptes 2017 de l'Association Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

- d'approuver les comptes de l'exercice 2017, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 39'760'635.40, les revenus à CHF 23'200'727.50, pour une charge totale à répartir de CHF 16'559'907.90 ;
- d'en donner décharge au Comité de direction.

### **16.2 Rapport relatif à la gestion 2017 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2018) (Rapp. : M. Pierre-Alain Besson, Président ad intérim)**

M. Pierre-Alain Besson (St-Légier), président ad intérim de la Commission de gestion, donne lecture des conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

#### **Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera**

Vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2017,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2017 et d'en donner décharge au Comité de direction.

## 17. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET REPONSES DU COMITE DE DIRECTION

### 17.1. Interpellation de M. Olivier Blanc (Montreux) au sujet de la limitation des niveaux sonores de la musique lors de manifestations

M. Olivier Blanc (Montreux) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« L'ordonnance sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser lors des manifestations (OSLA) limite le niveau sonore lors des manifestations.

La limite générale du niveau sonore moyen de la musique est de 93 dB(A). Pour les manifestations qui souhaitent diffuser de la musique avec un niveau sonore supérieur, il est possible de porter le niveau sonore admissible pour la musique à 96 dB(A), voire à 100 dB(A) sous certaines conditions.

Figurent parmi ces conditions la mise à disposition gratuite de protections pour les oreilles et l'avertissement du public des risques pour l'ouïe des niveaux sonores élevés.

Je souhaiterais être informé des mesures d'application des dispositions relatives à la limitation des niveaux sonores.

Je pose donc au comité de direction la question suivante :

- Quelles mesures sont-elles prises en vue d'assurer l'application de ces dispositions ? »

M. Bernard Degex (Blonay) indique que le Comité de direction prend note de cette interpellation, à laquelle il répondra par écrit lors de la séance du mois de septembre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

## 18. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Alexandre Staeger (Montreux), au terme de cette année politique, tient à remercier M. le Président de sa présidence cette année et lui souhaite tout de bon pour la suite.

M. le Président remercie toutes et tous pour le soutien qui lui a été témoigné pendant cette année. Une année, c'est assez court ; il aurait bien voulu présider le Conseil deux ans, mais c'est avec grand plaisir qu'il cède sa place à M. Alain Imhof. Il lui souhaite autant de plaisir qu'il en a eu dans cette fonction. Il tient également et surtout à remercier le Comité de direction, en particulier son président, M. Bernard Degex, et son directeur, M. Frédéric Pilloud. Ce fut un très grand plaisir de travailler et échanger avec ces deux personnes. Ces moments partagés ensemble ont été fantastiques. Il tient aussi à remercier notre secrétaire, Mme Carole Dind. C'est avec une grande émotion qu'il la laisse entre les mains, professionnellement parlant, de M. Alain Imhof et c'est avec grand plaisir qu'il lui remet une petite attention et un bouquet de fleurs, sous les applaudissements du Conseil. Il souhaite un très bel été à tout le monde et rappelle que la commission de gestion siègera les 10 juillet et 14 août.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président John Grandchamp (Veytaux) lève la séance à 20h10. Celle-ci est suivie d'un apéritif de fin de présidence.

### CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA

Le Président :  
John **GRANDCHAMP**



La Secrétaire :  
Carole **DIND**

